

Rendre le médecin coordonnateur en EHPAD prescripteur

Fiche 11

Action 1.3.1

Axe 1 : Favoriser l'attractivité et l'aménagement du territoire
Objectif 1.3 : Adapter l'offre aux contraintes territoriales

Diagnostic	<p>Tous les EHPAD du Loir-et-Cher ne bénéficient pas des services d'un médecin coordonnateur. Son rôle est pourtant essentiel. Il assure la qualité de la prise en charge des soins, est un conseil gériatrique privilégié auprès du directeur, coordonne le travail des soignants et met en œuvre des formations continues. Il élabore le dossier type de soins, le rapport annuel d'activité médicale et collabore à la mise en œuvre des réseaux gérontologiques coordonnés</p> <p>Les médecins coordonnateurs n'ont pas à l'heure actuelle la possibilité de prescrire des soins pour les personnes en EHPAD, rôle réservé à leur médecin traitant, sauf à quelques situations d'urgence bien définies (urgence, risque vital, risque exceptionnel ou collectif nécessitant une organisation adaptée des soins, avec déclenchement d'une cellule de crise)</p>
Enjeux	<p>Donner au médecin coordonnateur une plus grande autonomie en termes de prescription, rendre son activité plus attractive et permettre ainsi l'augmentation de leur nombre en EHPAD</p> <p>En faire également un acteur important dans les zones déficitaires en lui permettant d'avoir un rôle de prescripteur et à pallier l'absence ponctuelle ou durable d'un médecin libéral sur la zone rurale où se trouve l'établissement</p>
Actions	Envisager de formuler une demande nationale par nos élus (vice-présidents, députés) pour l'élargissement de ses fonctions en intra et hors de l'EHPAD
Public(s) visé(s)	Médecins coordonnateurs
Pilote(s)	DADOPS
Partenaires et ressources partenariales	Partenaires : Caisses d'Assurances Maladie, ARS, CNOM, Réseau régional des médecins coordonnateurs
Leviers/freins	<p>Freins : évolution législative nécessaire</p> <p>Leviers : le nombre de médecin coordonnateur est fonction de la capacité d'accueil de l'établissement</p> <p>Les temps de travail dans ces structures sont souvent inférieurs à un poste à équivalent temps plein</p> <p>L'augmentation du nombre de places dans les EHPAD permettrait donc l'augmentation du nombre de médecins coordonnateurs</p>
Moyens mobilisés	Sollicitation nationale sur le double mode d'exercice des médecins coordonnateurs EHPAD
Échéancier	A définir
Indicateurs du suivi et évaluation proposés	Nombre de prescription par les médecins coordonnateurs en EHPAD